



Mairie d'Amfreville sur Iton – 27400 -1 route d'Evreux

Tel : 02.32.50.40.08 fax : 09.70.60.19.26

Département de l'Eure - Canton de Pont de l'Arche - Arrondissement d'Evreux

Rentrée 2020 - Organisation de l'école dans le contexte Covid-19

Principes généraux du protocole national

- Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces seront organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
- Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.
- La limitation du brassage est fortement conseillée

En classe

- La distanciation sera assurée le mieux possible en fonction du nombre d'enfants et de la pièce, avec le maximum de place entre chaque table
- Les enfants ne partageront pas le matériel : crayons, ciseaux...
- Les enfants ne devront pas se déplacer dans la classe
- Le matériel peut être partagé au sein d'un groupe classe
- Les enfants ne devront pas échanger d'objets

En récréation

- Pour limiter le brassage les récréations se feront en horaire décalé par groupe de classes :
 - o PS-MS et GS-CP ensemble
 - o CE1, CE2-CM1 et CM1-CM2.
- Aucune distanciation n'est demandée
- Les structures de jeux sont autorisées
- Les jeux de ballons entre enfants d'une même classe sont autorisés.

Transport scolaire

- Le transport scolaire est remis en service
- Le conducteur sera isolé ou portera un masque
- L'accompagnatrice portera un masque
- Veiller à ce que les mains des enfants soient propres avant de prendre le bus
- Les mains seront lavées à l'arrivée à l'école
- *Rappel : le gilet jaune est obligatoire*

Garderie

- La garderie scolaire est remise en service aux horaires habituels.
- Les enfants seront regroupés au maximum par classe
- Les parents n'entreront pas dans la garderie, mais attendront leurs enfants à l'entrée.

Entrées sorties de l'école

- 3 accès seront utilisés :
 - o PS-MS et CM1-CM2 grand portail rouge
 - o CE2-CM1 porte de la classe directement accessible sur la rue,
 - o GS-CP et CE1 portail MAM 4, rue du Vieux Lavoir
- Devant les accès à l'école, le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans.
- L'entrée des parents dans la cour ne se fera que si nécessaire, en conservant le masque.
- Dès leur entrée dans l'école les enfants iront se laver les mains
- **Les horaires sont donnés par Madame la Directrice**

Heures d'ouverture au public : le mardi et le vendredi de 16 h 30 à 18 h 00

Mail : mairieamfrevillesuriton@wanadoo.fr –

Site : <http://www.mairie-amfreville-sur-iton.com/>

Cantine

- Les repas seront livrés en liaison froide par la société de restauration, comme avant.
- Les repas seront pris dans la cantine, avec débordement dans la salle d'activités si besoin.
- Le personnel de cantine portera un masque pendant la préparation des repas et le service.
- Les enfants se laveront les mains avant et après le repas
- Les enfants seront regroupés par classe
- Les repas seront pris en décalé

Toilettes

- Chaque classe aura un local toilette affecté.
- Les enfants devront aller aux toilettes un par un, et seulement lorsque cela est nécessaire
- Ils devront se laver les mains avant et après
- Les toilettes sont nettoyées chaque jour avec du produit désinfectant adapté

Hygiène générale

- Dans les classes les adultes porteront un masque en toutes circonstances.
- Du gel hydroalcoolique sera à la disposition des adultes dans chaque classe
- Les enfants ne peuvent utiliser le gel, ils se laveront les mains quand ce sera nécessaire
- Les locaux toilettes sont équipés de distributeurs à savon, distributeurs de papier toilette en feuille à feuille, essuie-mains en feuille à feuille. Une attention particulière sera apportée à l'hygiène de ces locaux.
- Les locaux sont nettoyés chaque soir avec du produit aux normes
- Les poignées de porte, interrupteurs, rampes d'escalier sont nettoyés chaque jour
- Les classes seront aérées pendant les temps de pause

Rôle des parents

- Les parents doivent relayer le contenu de ce règlement auprès de leurs enfants et des personnes susceptibles de venir chercher les enfants.
- **Chaque enfant devra être sensibilisé à la maison au respect des gestes barrière**
- Les parents devront veiller à **une hygiène stricte des mains** avant l'école.
- Les enfants devront avoir des mouchoirs jetables sur eux, et bien jeter les mouchoirs usagés dans les poubelles
- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant **avant le départ pour l'école**. **En cas de symptômes évocateurs (qui sont le plus souvent fièvre, fatigue, toux sèche, voire courbatures douleurs, congestion nasale, écoulement nasal, maux de gorge, diarrhées), chez l'enfant ou dans sa famille, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant.**

Suspicion de cas

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le personnel de l'établissement scolaire conduira à l'isolement immédiat de l'enfant tout en le surveillant. Les parents seront immédiatement avertis et l'enfant ne devra plus se rendre à l'école. Les locaux seront ensuite nettoyés.
- Le personnel de santé de l'éducation nationale sera informé.

Cas avéré

- La décision sera prise par les autorités supérieures qui décideront de la suite à donner
- Les informations seront relayées aux parents via les circuits de communication habituels.

Marie-Joëlle Lenfant

Document validé par les enseignantes, les assistantes scolaires, les parents délégués, le conseil municipal.